

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

Composition du jury de
concours d'Urbanisme et
d'Architecture :
RENOVATION DU FRONT DE MER

84.120
DATE DE CONVOCATION

3 OCTOBRE 1984

DATE D'AFFICHAGE

3 OCTOBRE 1984

Nombre de conseillers
en exercice 33
Nombre de présents 25
Nombre de votants 29

POUR

CONTRE

ABSTENTIONS

UNANIMITE

arch X
Extrait du Registre des Délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

12.007.1984
APPLICATION LOI N°8221
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre
le huit octobre

à 17 heures 00

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Jean de LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, FABER, TAP, BOUTET, MOST,
LE GUEUT, BUSSEREAU, BENOIT, Mme LAFAYE, Adjoints.
Mmes JEAN, de GAYE, FONTAN, BUCHET, DEVIGNE, BARRAUD-DUCHERON,
GAUDIN
MM. LAPERCHE, MARCONI, POTENNEC, MONNARD, COUNIL, LACOTTE,
BIROLLEAU, CANDAU, THOMAS.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DAUZIDOU par M. FABER
REVOLAT " M. MARCONI
PAPEAU " M. BIROLLEAU
GEOFFROY " M. CANDAU

Absents : MMx excusés : MM. BARBAT, BERNARD
Absents : Mme EPAGNEAU, M. ROUDOT

Melle DEVIGNE

a été élue Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Par délibération en date du 9 Mars 1984, le Conseil Municipal
a décidé d'organiser un concours d'architecture en vue de restruc-
turer et revaloriser les espaces formant Front de Mer ainsi que
la Place du Portique et la place de Gaulle.

Un appel à candidatures a été lancé par voie d'annonce au
"Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment" le 5 Octobre 1984.
La date de remise des candidatures étant fixée au 19 Octobre, il
convient de désigner le jury qui sera chargé :

- 1°/ de sélectionner les candidats
- 2°/ de proposer au Conseil Municipal le choix du lauréat

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 9 Mars 1984

./.

DECIDE :

- que le Jury du Concours d'Architecture pour la rénovation du Front de Mer est ainsi composé :

- M. le Député-Maire, Président
- M. le Dr MOST. Conseiller Municipal
- Mme LAFAYE Conseiller Municipal
- Mme DE GAYE Conseiller Municipal
- M. DAUZIDOU Conseiller Municipal
- M. MARCONI Conseiller Municipal

- M. le Président du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes ou son représentant,

- M. le Délégué Régional de la section Française des urbanistes ou son représentant,

- M. l'Architecte des Bâtiments de France ou son représentant

- M. le Directeur du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Charente-Maritime, ou son représentant

- M. le Directeur Départemental de l'Equipement, ou son représentant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire
Adjoint Délégué,

